



**DELIBERATION 2021-05**

LE VINGT-HUIT JANVIER DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUATORZE JANVIER DEUX-MILLE VINGT ET UN.

**PRESENTS :** M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA - MME PIACENTINI-MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M. QUINTIN C. – MME MOUGIN – M. LEFEVRE - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU - MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – M. ROBIN – MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** MME ABOU-EL-WAFA procuration à M. PIOT – MME FERRAI procuration à MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – M. ODIN procuration à M. RIO – MME GUIRAUD procuration à M. BOISSEAU – MME FASSIO procuration à M. LACOMBRE

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :** MME MASANET

Monsieur TREPRAU a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Convention tripartite relative au fonctionnement du Relais d'assistantes Maternelles (RAM)**

La Ville de Saint Jean de Védas conjugue ses efforts avec le département de l'Hérault et la CAF de l'Hérault en vue d'assurer le fonctionnement du RAM, dans un but de conseil, d'information et d'échange entre les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les différentes structures.  
Cette convention tripartite est arrivée à son terme.

La présente délibération propose donc de renouveler cette convention.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

- **APPROUVE** la convention tripartite ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

François RIO  
Maire de Saint Jean de Védas

